

**Province de Québec  
MRC de Charlevoix  
Municipalité de Saint-Urbain**

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée spéciale du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le mardi le 10 novembre 2009, à dix-sept heures (17h00), au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS : Mme Claudette Simard, mairesse;  
Mme Jessica Bouchard;  
M. Gaétan Boudreault;  
Mme Sandra Gilbert;  
Mme Denise Girard;  
Mme Lyne Tremblay;

EST ABSENT : Monsieur Urbain Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Josée Desmeules, directrice générale.

---

**RÉSOLUTION 2009-11-195**  
**Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sandra Gilbert,  
ET APPUYÉ par le conseiller Gaétan Boudreault,

QUE l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le mardi le 10 novembre 2009 à dix-sept heures (17h00), au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**RÉSOLUTION 2009-11-196**  
**Acceptation de l'offre du soumissionnaire pour l'emprunt de 373 500 \$ par billets en vertu du règlement numéro 231 (tunnel cyclable) au montant de 81 400 \$ et du règlement numéro 242 (parc industriel phase II) au montant de 292 100 \$**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Boudreault,  
ET APPUYÉ par la conseillère Lyne Tremblay;

QUE la Paroisse de Saint-Urbain accepte l'offre qui lui est faite de la firme Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt de 373 500 \$ par **billet** en vertu du (des) règlement(s) d'emprunt numéro(s) 242 et 231, au prix de **98,569** échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>28 800 \$</b>	<b>1,5 %</b>	<b>18 novembre 2010</b>
<b>29 800 \$</b>	<b>2,0 %</b>	<b>18 novembre 2011</b>
<b>30 900 \$</b>	<b>2,6 %</b>	<b>18 novembre 2012</b>
<b>32 100 \$</b>	<b>3,0 %</b>	<b>18 novembre 2013</b>
<b>251 900 \$</b>	<b>3,5 %</b>	<b>18 novembre 2014</b>

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**RÉSOLUTION 2009-11-197**  
**Modification du règlement numéro 231 et 242 en vertu duquel les billets sont émis**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Paroisse de Saint-Urbain souhaite emprunter par billet un montant total de 373 500 \$ :

<b>RÈGLEMENT NUMÉRO</b>	<b>POUR UN MONTANT DE \$</b>
231	81 400 \$
242	292 100 \$

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Denise Girard,  
ET APPUYÉ par la conseillère Sandra Gilbert,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 373 500 \$ prévu au(x) règlement(s) d'emprunt numéro(s) 242 et 231 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 18 novembre 2009;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

---

**RÉSOLUTION 2009-11-198**

**Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Denise Girard,  
ET APPUYÉ par la conseillère Sandra Gilbert,

QUE l'assemblée soit levée à 17h17.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

---